



Association des Propriétaires du Lac Nick – APLN

Date : 5 novembre 2020 à 17h00

Rencontre virtuelle

PROCES VERBAL

Présents: Ann Oliver, Jean-Philippe Audren, Jean-Guy Laprise, Réjean Beauchemin, Patrice Rioux, Catherine Boucher

1. Adoption de l'ordre du jour
Proposé par Jean-Philippe Audren
2. Adoption et suivi du PV du 10 septembre 2020
Proposé par Réjean Beauchemin
3. Affaires financières
 - Statuts de l'APLN
Des démarches sont en cours pour le changement de statut vers celui de organisme Sans but lucratif (OSBL).
RÉSOLUTION : Suite à la présentation de Jean-Philippe Audren – Trésorier sur le statut juridique de l'APLN, Jean-Philippe Audren propose d'entreprendre toutes les démarches et documents nécessaires avec Me Josée Carpentier et du notaire Me Édith Chaput pour changer le statut juridique de l'APLN actuellement association régie par le code civile du Québec en personne morale sans but lucratif (OSBL) régie par la partie 3 de la loi sur les compagnies.
Appuyé par : Patrice Rioux
Adopté à l'unanimité
4. Affaires municipales
 - Travaux routiers (comité de citoyens rencontre du 14 novembre)
Le comité formé de citoyens du lac Nick et des membres du CA de APLN rencontrera la municipalité pour discuter du sujet.
 - Fosses septiques

Les inspections relèvent de la municipalité et l'APLN n'a pas de pouvoir dans ce dossier.

5. Affaires environnementales

- Factures 2020

Nous attendons les chèques pour la subvention de la municipalité

Les factures sont payées

- Projet 2021

Les projets de demande de subvention seront probablement acceptés

6. Varia

s/o

7. Date de la prochaine réunion

À déterminer

8 . Levée de l'assemblée

18h30